



PROCES-VERBAL

Commission Régionale Jeunes Foot Animation Loisir

Réunion du : mardi 13 janvier 2026

Présidence : Mr. GUAITELLA Ludovic

Présent (s) : MM. Pierre FONTANA - Jean François GIANNETTINI – Simon BARALLINI - Antoine BONAVIDA-Philippe BERTRAND - Patrick BAZZONI - Nicolas CESARI

Absent (s) :

Excuse (s) :

Assiste (nt) :

1 Anomalies déroulement de rencontre Plateau ASC Pieve di Lota du 10/01/2026

Courrier d'information au club de l'ASC Pieve di Lota.

Conformément aux règlements généraux de la FFF et notamment l'article 168-1 qui stipule que sur la feuille de match :

- un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée peuvent participer.

- au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée.

(A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U11, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U10 et au maximum 3 joueurs U9)."

Après contrôle des feuilles de match U11 par la Commission FAL, il a été constaté les anomalies suivantes :

Une communication sur votre réseau social sème le doute quant à la participation à ce plateau d'une équipe composée exclusivement de U9

Le nombre de joueurs identifiés sur les fiches présence ne permet pas de constituer six équipes.

En conséquence, il est rappelé aux dirigeants et éducateurs de l'ASC Pieve di Lota leur devoir de responsabilité quant au respect des règlements, notamment pour la protection médicale du joueur.

Enfin, un contrôle soutenu de la part de la Commission FAL sera établi et les mesures nécessaires seront prises à l'encontre de l'ASC Pieve di Lota si ce défaut se répétait.